

## KTO recalé : un nouvel exploit de l'autocensure ?

Article rédigé par *Jean Marensin*, le 23 septembre 2005

On se souvient que François Bayrou, dernier chef de file de l'ultime vestige du courant démocrate-chrétien en France, s'était signalé en contestant le bien-fondé de la mise en berne des drapeaux français à la mort de Jean Paul II.

Il s'est heureusement rattrapé en figurant parmi les premiers députés ayant écrit au président du CSA pour protester contre le refus de cette instance d'offrir une place parmi la trentaine de chaînes câblées qui pourront émettre dans le bouquet de la TNT (télévision numérique terrestre).

François Bayrou s'adressait ainsi à son "ami" Dominique Baudis, autre représentant illustre de ce qui reste du courant démocrate-chrétien. S'il est toujours resté discret sur ses convictions religieuses, l'ancien maire de Toulouse n'a en effet jamais renié son affiliation à cette mouvance.

On dira que le président ne fait pas ce qu'il veut. Mais comment imaginer que le CSA ait pris une décision aussi emblématique – et aussi absurde – contre l'avis de son président ?

Une décision absurde car comment dénier une représentativité à une chaîne catholique, une seule, sur trente retenues, dont plusieurs particulièrement confidentielles ?

À supposer que son audience soit encore modeste – comment en irait-il autrement puisque elle n'est accessible que par le câble ? —, il faut être sourd et aveugle, ou secrètement sectaire (on ne pense pas que M. Baudis le soit) pour ne pas prendre en considération l'immense apport historique, culturel et spirituel de l'Église catholique à notre pays, un apport que la qualité de la dite chaîne reflète d'ailleurs très bien.

Comme le dit excellemment le nouveau secrétaire d'État du Saint-Siège, Mgr Giovanni Lajolo, l'Église en Europe occupe une place qu'on ne peut dévaloriser comme s'il s'agissait d'une institution banale : l'Église est une "réalité humaine, sociale, concrètement perceptible dans son identité religieuse et que l'on ne peut confondre avec aucune autre". Précisément, "ce serait une falsification politique que l'Europe ignore cette réalité ou qu'elle agisse en la négligeant. Le poids de la présence des chrétiens et spécifiquement des catholiques ne peut pas être ignoré sous prétexte d'une soi-disant laïcité de la communauté politique" (Décryptage, 16 septembre).

Une voix catholique sur trente, c'est beaucoup trop peu, non seulement par rapport à cet héritage mais même par rapport aux 10 % de catholiques pratiquants (5 ou 6 millions de Français) que compte notre pays, pour ne pas parler des 70 % qui revendiquent cette religion. Mais c'était apparemment trop pour les consciences soi disant éclairées de l' " autorité administrative indépendante " qui préside aux destinées de l'audiovisuel dans notre pays.

L'immense flot de pétitions qui monte des profondeurs du pays à l'encontre de cette décision démontrera très vite qu'il s'agissait aussi d'une erreur politique.

Fallait-il qu'elle se fit sous la responsabilité d'un homme comme Dominique Baudis ?

POUR AGIR,

> signez la pétition en ligne : <http://www.nousvoulonskto.com/petition>

Pour en savoir plus :

> Les enjeux avec NousvoulonsKto.com : <http://www.nousvoulonskto.com/>

> Le site de la chaîne KTO : <http://www.ktotv.com/>

> Le site du CSA : <http://www.csa.fr/index.php>

> CHAINES actuellement autorisées à diffuser en TNT par le CSA :

Depuis le 31 mars 2005, 14 chaînes gratuites sont diffusées en TNT :

- 6 chaînes publiques : France 2, France 3, France 4, France 5, Arte et La Chaîne parlementaire qui reprend en alternance les programmes de LCP-Assemblée nationale et de Public Sénat ;

- 8 chaînes privées : TF1, Canal+ (en clair), M6, Direct 8, W9, NRJ 12, NT1 et TMC.

Entre septembre 2005 et avril 2006, 7 chaînes payantes compléteront cette offre : AB1, Canal+ (programmes cryptés), Eurosport, LCI, Paris Première, TF6, TPS Star.

En juillet 2005, le CSA a autorisé 8 nouvelles chaînes à diffuser sur la TNT : quatre chaînes gratuites (BFM TV, I-Télé, Europe 2 TV et Jeunesse TV), qui vont démarrer entre septembre et décembre 2005, et quatre chaînes payantes (Canal J, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport et Planète), qui vont démarrer avant avril 2006.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>